

PERMANENCES INSCRIPTIONS SCOLAIRES - DU 23 MARS 2026 AU 29 MAI 2026

LUNDI	13H30 À 17H30
MARDI	8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30
JEUDI	8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30
VENDREDI	8H À 12H

PERMANENCES INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE MATERNELLE - PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE ET EXTRASCOLAIRE ALSH

DE 8H À 18H NON-STOP

SEMAINE 1	MARDI 26 MAI ET MERCREDI 27 MAI
SEMAINE 2	MARDI 2 JUIN ET MERCREDI 3 JUIN
SEMAINE 3	MERCREDI 10 JUIN ET VENDREDI 12 JUIN
SEMAINE 4	MARDI 16 JUIN, MERCREDI 17 JUIN ET JEUDI 18 JUIN
SEMAINE 5	LUNDI 22 JUIN, MERCREDI 24 JUIN ET VENDREDI 26 JUIN
SEMAINE 6	MARDI 30 JUIN, MERCREDI 1 ^{ER} JUILLET ET VENDREDI 3 JUILLET

RÉSERVATIONS ANNUELLES AUX SERVICES - RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE MATERNELLE ET PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE

À compter du **jeudi 2 juillet 2026** sur votre espace personnel du portail familles, onglet « mon planning ».

ATTENTION : Pour les retardataires, une permanence de rattrapage est prévue **du 26 août 2026 au 28 août 2026 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h** au guichet unique. Les réservations pour la restauration scolaire seront prises en compte qu'après un **décalage de 48h** (jours ouvrés).

Aucun repas exceptionnel ne sera accordé pour les retardataires.

Les réservations à l'ALSH Clairfont (mercredis 2026/2027) débuteront à compter du 3 août 2026.



NOTICE D'INSCRIPTIONS ET DE RÉSERVATIONS

*Inscription scolaire - garderie maternelle -
périscolaire élémentaire - extrascolaire & restaurant scolaire*



Madame, Monsieur, Cher parent,

Les inscriptions aux services scolaire et extrascolaire se dérouleront comme suit :

• Les inscriptions scolaires, qui seront désormais traitées par le **guichet unique, implanté à l'ALSH Clairfont**, auront lieu du **23 mars 2026 au 29 mai 2026** (uniquement en dossier papier 04.68.85.23.51/06.27.38.49.59).

Les demandes de dérogations scolaires devront être adressées au secrétariat général à secretariat.general@toulouges.fr, avant l'instruction du dossier

• Les inscriptions au restaurant scolaire, garderie maternelle, périscolaire élémentaire et extrascolaire ALSH se feront du **26 mai 2026 au 3 juillet 2026**.

→ En cas de difficultés, le Guichet Unique peut vous accompagner dans l'instruction de votre dossier : secretariat.enfancejeunesse@toulouges.fr
- 04.68.85.23.51/06.27.38.49.59.

Inscription scolaire

Le dossier de préinscription doit être **exclusivement** déposé par dossier papier avec **les pièces justificatives** auprès du service guichet unique. Après validation, vous devez procéder à l'admission de votre enfant auprès de l'école :

→ **École maternelle Ludovic Massé** (enfants nés en 2021-2022-2023) auprès de la directrice Mme Joëlle ILLES, les lundis (tél : 04.68.54.46.25), afin de convenir d'un rendez-vous (possibilité de la contacter également par mail à ce.0660373X@ac-montpellier.fr). La présence de l'enfant à ce rendez-vous est **obligatoire**. Pour le rendez-vous, vous devez apporter :

- l'original du carnet de santé + copie de la page des vaccins, certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école et 2 photos d'identité (uniquement pour les petites sections).

Les enfants nés en 2024 ne pourront pas être accueillis pour l'année scolaire. Toutefois, en cas de nouvelles directives ministérielles, ils pourront être préinscrits au Guichet Unique mais ne seront pas reçu par la directrice.

→ **École élémentaire Jean Jaurès** (tél : 04.68.56.56.23) : dès réception du dossier validé, M. Christophe SENDRA, directeur, vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous. Vous devrez apporter :

- le certificat de radiation (pour les enfants scolarisés dans une autre école), le dossier scolaire de l'ancienne école et l'original du carnet de santé + copie de la page de vaccination.

IMPORTANT : Pour les enfants déjà scolarisés à l'école **maternelle Ludovic Massé**, l'inscription en classe supérieure à l'école **Jean Jaurès** est automatique. Toutefois, si vous avez bénéficié d'une dérogation pour l'entrée en maternelle, il faudra renouveler votre demande de dérogation pour l'entrée en CP (consulter le guichet unique).

Inscription aux services de la ville

> **RÉALISATION DU DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION - LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENOUELÉ POUR CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE.**

ATTENTION : Le dossier doit être **complet et complété** pour permettre la réservation aux différents services. Les familles doivent être à jour des paiements pour procéder aux réservations cantine, garderie, périscolaire et extrascolaire ALSH.

1. PROCÉDURE PORTAIL FAMILLES (SAUF INSCRIPTION SCOLAIRE) :

→ Pour les familles qui possèdent un espace personnel portail familles :

Vous pouvez instruire votre dossier sur votre espace personnel (compléter, modifier, supprimer les informations dans les rubriques « mon profil », « mon foyer », « mes enfants ») et rajouter les pièces justificatives demandées.

→ Pour les nouveaux arrivants :

Vous devrez créer votre compte via le portail familles sur <https://toulouges66.portail-familles.app/> ou via le QR-CODE. Vous recevrez un mail de confirmation pour la création de votre compte.

Lorsque vos informations seront **validées par mail par les services administratifs** (pièces complémentaires incluses), vous pourrez procéder aux réservations dans votre espace personnel, onglet « mon planning ».

IMPORTANT : Pensez à vérifier vos spams lors des premières connexions.



Pour toute modification ou rajout, cliquez sur « valider » pour que les informations soient prises en compte (informations administratives et réservations).

2. PROCÉDURE DOSSIER PAPIER :

Le dossier est disponible au secrétariat du guichet unique (ALSH Clairfont - Parc de Clairfont)

Les règlements intérieurs sont à télécharger sur la page d'accueil du portail familles sur <https://toulouges66.portail-familles.app/> (à partir du 18 mai 2026) ou à consulter auprès du service.